

## SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

**Séance ordinaire du 23 février 2022 à 18h00, après convocation légale**

Sous la Présidence de M. SCHREIBER Roger

Vu la Loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;  
Vu la loi n°2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaires ;  
Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;  
Vu la Loi n°2022-46 du 22 janvier 2022 renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire et modifiant le code de la santé publique ;  
L'article 10 de la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 prévoit, jusqu'au 31 juillet 2022, les mesures suivantes : la fixation du quorum au tiers des membres présents et la possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs.

**Etaient présents :**

ANDRE René	POUGET Clémence	FATTORELLI Viviane
REBSTOCK-PINNA Alexandra	SCHITZ Denis	ZENNER Bernard
BERNARDI Alessandro	FRADELLA Cédric	SCHULTZ Laurent
KASPAR-COTRUPI Angèle	MATHIEU Bertrand	HERGAT Michel
LUCCHINI Marc	PAQUET Michel	GUERMANN Bernard
RENAUX Patricia	PARPETTE Jerry	BALCERZAK Roland
FERRERO Marc	RECH Serge	LORENTZ Maurice
VEINNANT Bernard	ROBINET David	
ZIEGLER Damien	BECKER Patrick	
CORAZZA Jean-Luc	PHILIPPE Lionel	
LANGMAR Déborah	PAULY Elsa	
MEDVES Jean-François	KOWALCZYK Maryline	
HOLSENBURGER Alexandre	SCHIVRE Marc	
JURCZAK Serge	TACCONI Pierre	

**Procurations :**

BARILLARO Jérémy	a donné procuration à	BERNARDI Alessandro
WEIS Mathieu	a donné procuration à	ZIEGLER Damien
SEGURA Olivier	a donné procuration à	TACCONI Pierre
TSCHIRSCH Laurent	a donné procuration à	RENAUX Patricia
SCHNEIDER Brigitte	a donné procuration à	VEINNANT Bernard
FREYBURGER Julien	a donné procuration à	SCHREIBER Roger
COLIN Jean-Marie	a donné procuration à	KASPAR-COTRUPI Angèle
BEY Michèle	a donné procuration à	MEDVES Jean-François
VETZEL Caroline	a donné procuration à	PAULY Elsa
BAUR Denis	a donné procuration à	LANGMAR Déborah
SCHUTZ Sylvie	a donné procuration à	REBSTOCK-PINNA Alexandra
MÉLEO GUY	a donné procuration à	SCHULTZ Laurent
ACKER Christine	a donné procuration à	ZENNER Bernard
HATRI Aïcha	a donné procuration à	BERNARDI Alessandro

**Absents excusés :**

GRILLO Marie	DEISS Murielle
ENGELMANN Fabien	ABATE Patrick

**Absents non excusés :**

HERFELD Marie-Laurence	WATRIN Audrey
DEUTSCH André	FEUVRIER Alieth
LOPICO Aurélie	BRUSCO Stéphan

La séance débute à 18h

**Début de la séance :**

<b>Membres en exercice :</b>	<b>60</b>
<b>Présents :</b>	<b>34</b>
<b>Procurations :</b>	<b>14</b>
<b>Absents :</b>	<b>12</b>

**Au début du point 2 :**

Arrivée de M. FERRERO et M. ANDRE

<b>Membres en exercice :</b>	<b>60</b>
<b>Présents :</b>	<b>36</b>
<b>Procurations :</b>	<b>14</b>
<b>Absents :</b>	<b>10</b>

A la fin du point 7 :

Départ de M. JURCZAK Serge

**Membres en exercice : 60**  
**Présents : 35**  
**Procurations : 14**  
**Absents : 11**

La séance se termine à 19h40

Assistaient en outre les techniciens du SMiTU :

AUBURTIN-COLNOT Isabelle, Directrice Générale  
ANDRE Cédric, Directeur Adjoint  
DIMEL Sébastien, Directeur des Finances  
VAUTRELLE Alexandre, Responsable des Affaires Juridique  
SCHLIENGER Sylvaine, Responsable de projet PDM et Citézen  
DEFAZIO Jérémy, Chargé de Communication et Marketing  
SCHMIDT Matthieu, Assistant comptable

**POINT 8 – DELIBERATION N°2022/I-8 - COMPOSITION DE LA COMMISSION  
TRANSPORT ET RESEAU**

Vu la délibération n° 2020/I-25 du comité syndical du 9 septembre 2020 relative à la détermination et l'élection des membres des commissions techniques ;

Vu la délibération n° 2021/I-75 - du comité syndical du 24 novembre 2021 relative à l'élection des membres des commissions techniques ;

Considérant que la commission transport et réseau est composée comme suit :

- Monsieur VEINNANT
- Monsieur LORENTZ
- Monsieur MATHIEU
- Monsieur GUERMANN
- Madame LANGMAR
- Madame VETZEL
- Madame KOWALCZYK
- Monsieur PARPETTE
- Monsieur HERGAT

Considérant qu'il convient de prendre acte de la décision de Madame VETZEL de se retirer de cette commission ;

Il est proposé au comité syndical de valider que la commission transport et réseau est composée comme suit :

- Monsieur VEINNANT
- Monsieur LORENTZ
- Monsieur MATHIEU
- Monsieur GUERMANN
- Madame LANGMAR
- Madame KOWALCZYK
- Monsieur PARPETTE
- Monsieur HERGAT

Le Bureau Syndical du 10 février 2022 a donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, valide la composition de la commission transport et réseau comme suit :

- Monsieur VEINNANT
- Monsieur LORENTZ
- Monsieur MATHIEU
- Monsieur GUERMANN
- Madame LANGMAR
- Madame KOWALCZYK
- Monsieur PARPETTE
- Monsieur HERGAT

Pour extrait conforme,  
A Yutz, le 24 février 2022  
Le Président,

